

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

---

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO  
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Tombé

## AMENDEMENT

N° CD114

présenté par  
M. Emmanuel Maquet

-----

### ARTICLE 6

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Les mots : « et traduits au sein de leurs documents d'urbanisme » sont remplacés par les mots : « traduits au sein de leurs documents d'urbanisme ou en raison de l'application des dispositions du chapitre I<sup>er</sup> du titre II du livre I<sup>er</sup>. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à tenir compte des efforts passés par les communes littorales en raison de l'application de la loi littoral.